



SE  
CONNECTER



CRÉER UN  
COMPTE



# ÊTRE UNE ASSOCIATION ET SE DÉPLACER

La Ville de Roanne met à disposition des associations roannaises trois minibus pour leurs rencontres sportives, leurs participations à des colloques etc.



## Quelle est la capacité d'un minibus ?

Un mini bus peut accueillir 9 personnes en comptant le conducteur.

## Quels utilisateurs pour ce service ?

Seules les associations roannaises peuvent réserver un minibus.

## Quelles conditions sont requises pour réserver un minibus ?

- ▶ Être titulaire du Permis B depuis 2 ans minimum, permis valide
- ▶ Le ou les conducteurs doivent être désignés nominativement et doivent avoir plus de 21 ans
- ▶ La présence de deux conducteurs (sous condition)
- ▶ L'utilisation se fait en France uniquement

## Quel est le coût de la location d'un minibus ?

La mise à disposition des minibus est gratuite, elle est néanmoins soumise à caution (caution de 500 € pour le véhicule et de 100 € pour le net

## Comment réserver un minibus ?

Toute demande ne peut être faite que pour une utilisation ponctuelle. L'utilisation est limitée à 5 jours consécutifs et à 5 fois par an. La demande déposée 2 semaines minimum et 3 mois maximum avant la date de location prévue, au Service Vie Associative de la Mairie de Roanne.



Les minibus doivent être retirés et restitués au garage municipal situé Impasse de la Marne. Ils doivent être restitués nettoyés et d'essence doit être fait.

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne via le formulaire ci-dessous :

### ***Vous connaître***

Adresse

Mon nom (obligatoire)

Ma fonction dans l'association (obligatoire)

Mon mail (obligatoire)

Mon téléphone (obligatoire)

Nom de l'association roannaise (obligatoire)

### ***Votre déplacement***

Date(s) du déplacement (obligatoire)

Lieu du déplacement (obligatoire)

Motif du déplacement (obligatoire)

### ***Contact***

Personne à contacter en cas de besoin (obligatoire)

Nom et prénom

Téléphone (obligatoire)

### ***Conditions d'utilisation***

Le ou les conducteurs doivent être titulaires du permis de conduire B depuis 2 ans minimum, et être âgés de 21 ans. (obligatoire)

J'ai compris

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation (téléchargeable ci-dessous) des véhicules mis à disposition gratuitement par la Ville de ROANNE.

j'ai compris

## Vérification antispam

Téléphone

Veillez prouver que vous n'êtes pas un robot  
ATTENTION : Si vous ne cliquez pas ci-dessous vous ne  
pourrez pas valider le formulaire !

### Vous pouvez aussi :

- ▶ [Télécharger et remplir le formulaire](#) et le faire parvenir avec une copie des permis de conduire des conducteurs par mail à [vieassociati](mailto:vieassociati@ville-roanne.fr) ou déposer les documents au service Vie Associative.

Ou

- ▶ Vous rendre directement au service de la Vie Associative pour remplir le formulaire sur place.

## CONTACTS

### Service de la Vie Associative

Forum Sébastien Nicolas  
42300 roanne

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et  
de 13h30 à 16h et le vendredi de  
9h à 12h

 0477232087

 Par e-mail

 Site Internet

 EN SAVOIR PLUS

## TÉLÉCHARGER

### MISE À DISPOSITION DES MINIBUS

- ▶ RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DES MINIBUS
- ▶ FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION D'UN MINIBUS

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE  
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
BP 90512 - 42328 ROANNE CEDEX

VILLE  
PLACE DE  
BP 90512 - 4

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 DU LUNDI AU JEUDI

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ Tout accepter

✗ Tout refuser

Personnaliser